

LECONOMIA à découvrir

supplément à CHANTIERS PEDAGOGIQUES DE L'EST

agrément cpapp numéro 56284 - ISSN 0753 . 5317

le directeur de la publication: Lucien BUESSLER 14, rue Jean Flory 68800 THANN

Des ouvrières faïencières de Longwy, en Meurthe et Moselle, ont créé une association qui leur permet d'exercer leur profession.

Le matériel nécessaire à la production, c'est-à-dire les machines et les outils, sont la propriété des travailleuses. Et ce sont les travailleuses

- qui choisissent les gestionnaires
- qui prennent les décisions nécessaires au développement de leur entreprise
- qui fixent les objectifs à réaliser

Les décisions importantes sont prises en assemblée générale et chaque travailleuse a le même droit de vote.

Cette entreprise fonctionne comme une coopérative.

En effet, l'association formée par ces ouvrières est une SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION, une SCOP.

En septembre 1983, il y avait en France 1.260 SCOP employant plus de 41.000 personnes.

Et chaque mois se créent de nouvelles SCOP.

Peut-être y a-t-il parmi les parents de vos élèves ou parmi les amis de votre école, des travailleurs qui sont sociétaires d'une coopérative ouvrière.

Et si votre classe les invitait ou rendait visite à leur entreprise?

Dans quelles circonstances leur SCOP a-t-elle été créée?

Qui a apporté le capital nécessaire au démarrage?

Que produit cette SCOP?

En quoi consistent les moyens de production? Qui en est le propriétaire?

Ces moyens de production sont-ils améliorés, augmentés, renouvelés au fur et à mesure des progrès techniques? Qui en prend les décisions? Comment?

La SCOP fait-elle des bénéfices? A qui reviennent-ils? Comment se fait la répartition?

Comment sont prises les décisions importantes?

Les conditions de travail, de l'avis des travailleurs, sont-elles différentes de celles d'une entreprise classique? En quoi? Pourquoi?

Envoyez-nous le compte-rendu de vos enquêtes, de vos interviews, même si vous n'avez pas réponse à toutes les questions.

Grâce à la participation de votre classe à la collecte d'informations nous pourrions aboutir à l'édition d'une brochure B.T. sur les sociétés coopératives ouvrières de production, brochure qui fait défaut dans notre collection à l'heure où se créent de nombreuses entreprises de ce type sous l'impulsion de travailleurs qui se regroupent pour ne pas s'installer dans le chômage.

Vous pouvez également écrire à L. Buessler 14, rue Jean Flory 68800 Thann pour avoir des compléments d'information sur des points précis concernant les SCOP (adresses, documents, etc...)

LES DIFFERENCES ENTRE UNE SCOP ET UNE ENTREPRISE CLASSIQUE

dans l'entreprise classique

dans la SCOP

-D'un côté les actionnaires (co- -Les travailleurs (titulaires d'un

dans l'entreprise classique

propriétaires de l'entreprise); de l'autre des travailleurs (subissant la loi des premiers).

-Etre associé = détenir quelques actions. Un associé veut se retirer? Il revend ses actions.

-Le capital est issu d'épargnants extérieurs au groupe de travail, avec l'objectif de tirer profit de leur investissement.

-Les moyens de production sont propriété privée.

-Les bénéfices, distribués ou mis en réserves, appartiennent aux actionnaires.

dans la SCOP

contrat de travail, avec tous les droits et tous les devoirs d'un salarié) sont des associés. S'il y a des associés extérieurs, leur pouvoir et leur part des bénéfices y sont minoritaires.

Pour être associé, il suffit d'être admis par l'ensemble des autres associés.

Le capital est apporté par les travailleurs. Le profit n'est plus un but mais un moyen pour atteindre des objectifs de sécurité de l'emploi, de promotion et de liberté dans le travail.

-Les moyens de productions sont la propriété collective du groupe coopératif, chaque génération ayant sur eux un droit d'usage et devant les transmettre, améliorés et augmentés, à la génération suivante.

-Chaque travailleur a droit à une part des bénéfices. La part consacrée à l'atofinancement devient collective. La partie des bénéfices rémunérant le capital est ainsi réduite à un simple loyer de l'argent.



Ce document a été présenté par la circulaire "L'Economie à Découvrir" n°2. Sa rédaction n'est que provisoire: ce sont les travaux rendus possibles dans vos classes, cours moyens et 6e/5e notamment, qui permettront une réécriture le mettant au niveau des jeunes de cet âge. Si vous souhaitez participer à ce chantier ce document peut vous être adressé gratuitement.

Bitschwiller-lès-Thann

Les licenciements à Lebranchu

Un témoignage poignant

Récemment, dans un reportage qui faisait le point sur la situation particulière au sein de l'entreprise Lebranchu à Bitschwiller-lès-Thann, nous avons évoqué la question des 28 licenciements concernant du personnel non qualifié. Parmi ces licenciés figurent plusieurs immigrés qui ont accepté les propositions de retour au pays. Pour ces derniers, le problème est en voie d'être réglé. En revanche, il semble qu'il n'en est pas de même pour tous les autres; les Alsaciens qui se retrouvent au chômage. A ce propos, une lectrice, Mme A. P. de Bitschwiller-lès-Thann, nous a écrit et nous livre son témoignage. Nous en publions l'essentiel ci-dessous.

«Il se trouve que parmi les vingt-huit licenciés, il y a des "immigrés" qui s'appellent Seppi ou Pierri et qui ne sont bronzés qu'entre le moment où ils sortent de l'atelier et celui où ils prennent leur douchet Aide au retour? Où? A Bitschwiller?... Des Seppala, vous en connaissez certainement tous.

Il n'a pas eu la chance, lui, de naître beau et intelligent... Oui, il a une démar-

che bizarre; oui, il ricane parfois drôlement; mais oui, il parle parfois tout seul. Il est grand et fort, mais sous sa tignasse il n'y a qu'une cervelle d'oiseau. Dans le village, tout le monde le connaît et tout le monde l'aime bien perdu! Ce n'est pas un fainéant. Tout le monde le sait bien. Il n'a pas son pareil pour rendre service.

A l'usine, au moindre ordre, il fonce, son chef lui

demande de rester après l'heure, pour décharger un camion, jamais il n'aurait osé refuser. Depuis vingt ans à la FAMT (puis à Lebranchu) il déchargeait des camions, sortait les copeaux, balayait les ateliers, nettoyait les bureaux, les WC. Eh oui, tous les sales boulots. Cela a toujours été son lot quotidien et il ne s'en plaignait pas.

Seulement voilà, Lebranchu est arrivé avec de nouvelles machines à commandes numériques et ils ont trouvé un truc, ceux-là! Pendant que les techniciens (embauchés pour la prime à la création d'emplois?) cassent la croûte, les copeaux de leurs machines s'en vont tout seuls rejoindre la benne dans la cour. Les WC sont devenus auto-nettoyants et seuls les

camions munis de bennes basculantes sont autorisés à livrer Lebranchu! Soyons sérieux! Les simples d'esprit n'ont-ils donc plus aucune place dans notre société, dite moderne? Faut-il vraiment en arriver à les affamer? Ils ne demandent pourtant pas grand-chose. Triste monde qui me rappelle les sombres années quarante, où un autre, déjà, pensait tenir la solution!

Et moi dans tout cela? Je suis sa mère. J'ai entraîné cela toute ma vie. Je pensais mourir tranquille, puisqu'il pouvait subvenir à ses besoins par son travail.

Mais voilà, des hommes inhumains, plus froids que l'acier de leurs usines, en ont probablement décidé autrement. Je n'en dors plus. J'en crève...»

Mme A. P.

(*) Seppi ou Seppala et Pierri sont des diminutifs populaires alsaciens pour Joseph et Pierre.

Les licenciements à Lebranchu

La direction répond à un témoignage

La publication d'un témoignage que nous avons jugé poignant, au sujet des licenciements intervenant aux Ets Lebranchu (voir «L'Alsace» du 30 juin) nous a valu une prise de position de la direction de cette entreprise. Celle-ci précise que parmi les sept dossiers présentés à la COTOREP (service dépendant du département de la main-d'œuvre) deux concernent des personnes présentant tous les symptômes de handicapés sérieux; à tel point qu'il a semblé utile à la direction de convoquer leurs mères (bien que les intéressés soient majeurs depuis de nombreuses années) afin de leur expliquer les démarches entreprises pour que leur invalidité soit enfin reconnue. L'entretien en question doit avoir lieu le lundi 16 juillet prochain à 9 h à l'usine de Bitschwiller. Si la direction tient à expliciter les démarches entreprises dès décembre 1983 auprès des instances compétentes, elle constate également que dans le passé aucune autorité ni organisation n'avait entrepris de prendre en considération le handicap dont semblent affectés les intéressés. Objet de ces démarches: sensibiliser les structures socio-médico-éducatives, responsables de la prise en charge des handicapés sur les cas particuliers en question.

Pour faire face à la concurrence nationale ou internationale, ou pour améliorer leur taux de profit, les entreprises sont amenées à s'équiper de matériels de plus en plus performants. Ces matériels bénéficient de l'apport de l'électronique et de l'informatique et permettent une production en augmentation alors que l'intervention humaine nécessaire diminue considérablement ou demande une qualification différente par rapport à un équipement jusqu'ici traditionnel. Il en résulte, au niveau des unités de production, des licenciements et, pour ceux qui restent, des reconversions indispensables... s'ils peuvent s'adapter, tant mieux! La sélection de la main d'oeuvre devient plus rigoureuse: le nombre des exclus, des rejetés, des inadaptés, des laissés pour compte...est en augmentation.

.../...

Certes de nombreuses formules de prise en charge par la Société sous forme d'allocations, de pensions, ... leur permettent de rester des consommateurs ce qui correspond évidemment, du moins en partie, à leur intérêt. Mais sur le plan humain est-ce satisfaisant ? L'humain n'est pas que consommateur... Les deux extraits de la presse locale que nous reproduisons au recto témoignent du processus qui fait qu'un travailleur participant jusque là à la production -et le fait qu'il y a contribué dans un rôle modeste, voire méprisé par beaucoup, n'y change rien- se retrouve, suite à une nouvelle organisation du travail plus exigeante, avec un statut d'handicapé à la charge de la Société. Et tout permet de penser que ce phénomène ira en s'accélégrant

L.B.

L'économie sociale Mythes et réalités

ouvrage paru en janvier 1984 dans la collection "Alternatives Economique" aux Editions Chronique Sociale
format 16x22cm, 108 pages, 50,00 francs

L'économie sociale Mythes et réalités

L'économie sociale est à la mode. Tout le monde en parle, chacun s'y intéresse. De l'ouvrier menacé de chômage qui crée une SCOP, à l'État qui développe une politique de l'économie sociale, en passant par les syndicats, tous en demandent, mais tous demandent-ils la même chose ? Ce monde foisonnant de l'économie sociale, dont les trois branches essentielles sont les Coopératives, les Associations et la Mutualité, est-il en mesure de proposer une logique différente de celle imposée par le système dominant (économie libérale plus économie administrée) ?

Qu'est devenue, au cours de l'évolution, l'utopie des fondateurs du XIX^e siècle ? Quel rôle peut jouer aujourd'hui cette nouvelle économie sociale alternative ? Autant de questions que pose cet ouvrage, au-delà d'une description nécessaire de ce que l'on appelle de plus en plus le Tiers secteur. Le contexte de crise n'est pas non plus absent de notre réflexion.

Et puisque l'économie sociale est aujourd'hui conviée à la lutte pour l'emploi, d'autres perspectives s'ouvrent à elle : la décentralisation, les solidarités à créer. Entre l'utopie fondatrice et la réalité quotidienne, quelles chances pour l'économie sociale ?

L'auteur

Né en 1947, à Saint-Laurent-du-Pont (Chartreuse), François Boursier collabore aux activités de la Chronique Sociale (Revue "A l'écoute du monde" - le "Fait du mois"). Il est actuellement professeur d'histoire et géographie. Il a déjà publié : "L'état dans nos têtes", Ed. Chronique Sociale.

Cet ouvrage, d'accès facile, donne une vue d'ensemble sur le secteur dit de l'économie sociale. Il peut donc être conseillé pour une première approche globale et ceci d'autant plus qu'il propose au lecteur, à la fin de chaque chapitre, des références de livres, études ou publications périodiques, qui permettent un approfondissement. On y trouve également les adresses des principales structures fédératives de l'économie sociale.